









D-SIDD MET EN ACCES LIBRE SON PREMIER DIAGNOSTIC TERRITORIAL CONCERNANT LE POTENTIEL DES CIRCUITS COURTS SUR LES COMMUNES DE FRANCE

D-SIDD lance son premier diagnostic sur les circuits courts des communes françaises. Accessible librement sur le site de d-sidd.com, D-SIDD donne l'occasion aux communes d'amorcer leur réflexion sur le potentiel de développement des circuits courts alimentaires sur leur territoire en ayant accès à des chiffres clés et à une analyse de leurs besoins.

L'actualité agricole depuis plusieurs semaines repose la question essentielle du modèle de production que souhaite développer notre société. Toujours plus de compétitivité, d'exportation, et d'industrialisation de l'agriculture voit aujourd'hui ses limites. La répartition des marges des produits agricoles est un sujet de tension très régulier entre agriculteurs, industriels et distributeurs. La valorisation des modes de commercialisation en circuits courts est une des réponses mise en avant face à ce problème du partage de la valeur.

Avec plus de 8000 circuits courts recensés par D-SIDD en France (vente directe du producteur au consommateur ou vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire et que le lieu de production se situe à moins de 80 kms du lieu de distribution), les attentes en termes de valorisation de ces modes de commercialisation sont croissants.

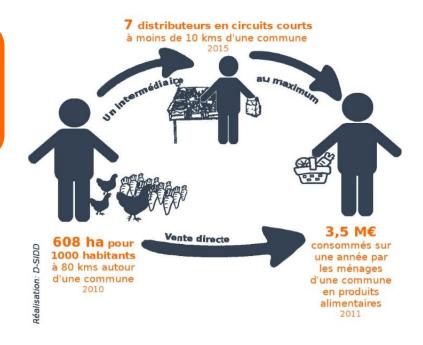
Le diagnostic des circuits courts en open data



Découvrez comment se situe votre commune ?

Estimation D-SIDD en moyenne par commune française

Source des données : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Agreste, INSEE, Agence Bio, Annuaire National des AMAP, Avenir Bio, Accueil Paysan, Bienvenue à la ferme, Magasin de Producteurs, Mon panier bio, H2Gis-CNRS, Terre de Liens.













Création de valeur ajoutée sur le territoire et meilleure maitrise de la fixation des prix, maintien et/ou création d'emplois non délocalisables liés à la production, à la commercialisation et à la transformation des produits, renforcement de la confiance entre producteurs et consommateurs, réduction de la consommation d'énergie (discutable cependant suivant les études), la vente en circuits courts est prometteuse et demande à être aujourd'hui davantage analyser pour mesurer ses réels impacts sur les territoires.

Loin d'être anecdotique, les circuits courts se développent sur l'ensemble du territoire français. Selon D-SIDD, 7 communes sur 10 ont accès à un point de vente en circuit court à moins de 10 kms de leur commune. En moyenne, une commune a accès à 7 points de vente en circuit court à moins de 10 kms de chez elle.

De fortes inégalités d'accès. Plus le potentiel de consommation des ménages d'une commune est faible, plus son accès au circuit court est difficile. Plus on se rapproche d'un centre urbain, plus les possibilités d'accéder à un circuit court sont nombreuses : en moyenne, une commune située dans les campagnes agricoles et industrielles possède le nombre de circuits courts le plus faible (3,7 en moyenne, contre 28,3 circuits courts pour les aires urbaines de plus de 100 000 habitants). Moins de 30% des achats du panier de produits alimentaires des ménages des communes à très faible densité ou des campagnes agricoles peut être réalisé en circuit court à moins de 10 kms, chiffre s'élevant à 41% pour les campagnes densifiées et 61% du panier pour les aires urbaines.

La déprise agricole : une contrainte bien identifiée. D-SIDD estime qu'en moyenne une commune française a perdu 3,3% de leur surface agricole utile (mesuré en hectare pour 1000 habitants) entre 2000 et 2010, et 16,6% des emplois agricoles sur leurs territoires. Devant faire face au phénomène de déprise agricole et une pression foncière de plus en plus forte, les territoires sont confrontés parallèlement à la difficulté de satisfaire une demande toujours plus grande de produits en circuits courts des consommateurs. Les collectivités, en soutenant l'installation d'agriculteurs, en maintenant ou créant des équipements collectifs (abattoirs, ateliers de transformation, lieux de vente...), ont un rôle à jouer dans la structuration des filières de produits en circuits courts sur leur territoire.

Le bureau d'étude D-SIDD propose de la donnée valorisée et des prestations statistiques aux acteurs souhaitant enrichir leurs diagnostics de territoire. D-SIDD propose régulièrement aux communes des diagnostics territoriaux relus sous l'angle de l'économie collaborative et issus de données de l'open data. Ce nouvel éclairage de thématiques clés pour les communes est selon D-SIDD une source d'innovation et un formidable outil de dynamisation et de réappropriation des territoires.

Contact

Arnaud MILET - 06.38.59.74.85

Marie Thoreux - 06.26.87.24.14

